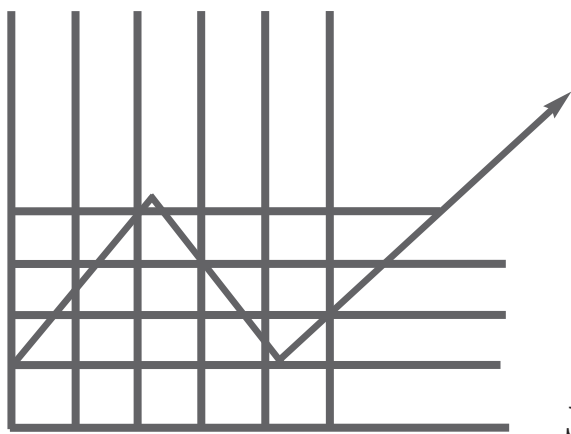




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux
Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 161 du 2 Août 2023 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cémac 500 F.cfa

APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

La Cosumaf oppose la réglementation à United Forest Finance (U2F) SA



La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf) invite le public et les investisseurs de s'abstenir de procéder à toute souscription des titres proposés par «United Forest finance (U2F) S.A, micro finance de 2ème catégorie en création.

P. 3

Commission de la Cematic



Baltasar Engonga
Edjo'o imprime
ses marques

Pp. 4-5

FMI/Banque mondiale



Le retour en
grâce de la RCA

P. 9

ASSURANCES

Les statuts de la Cameroon-Re soumis aux actionnaires

La validation de la mouture définitive des statuts de la société en création va ouvrir la voie à la construction juridique de la société proprement dite, préalable à la demande d'agrément puis à la libération du capital d'ici la fin de l'année.

P. 8



Cad战略 macroéconomique

Dix ans d'échecs de programmation budgétaire au Cameroun

La session parlementaire de juin dernier a adopté la loi de finances rectificative 2023. C'est la 9^e fois depuis 2012 que la loi de finances initiale est modifiée. Ce qui laisse songeur sur la pertinence des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent l'élaboration des lois de finances successives.

P. 11

CEEAC

L'opérationnalisation de l'Union douanière prévue au premier trimestre 2024



Cette décision prise par les chefs d'Etats de la Ceeac vise à faciliter les échanges commerciaux et de stimuler la croissance économique dans cette région du continent.

P. 10

Liquidation du Crédit agricole

500 millions de Fcfa disponibles pour les créanciers

Plus de 80 personnes physiques et morales sont invitées à retirer leurs chèques depuis le 3 juillet dernier à la Société de Recouvrement des créances.

P. 8

Accompagnement

Société Générale Capital Securities et Asca aux côtés de la CUD



Ces deux sociétés de bourse ont été désignées par la Communauté urbaine de Douala (CUD) en vue de l'accompagner à l'émission des titres de créances Négociables (TCN) d'une valeur de 10 milliards de Fcfa.

P. 2

PROMOTION DES TITRES PUBLICS

La RCA à la recherche des investisseurs au Cameroun

Le ministre des Finances et du Budget de la République centrafricaine était à Douala le 4 juillet 2023, dans le cadre d'une opération de séduction des investisseurs de la Cemap.

Depuis quelques années, la République centrafricaine promeut la volonté économique de son gouvernement au travers des initiatives portées sur des actions de communication et de sensibilisation auprès des opérateurs économiques et autres investisseurs de la Cemap.

La rencontre de Douala entre les responsables du ministère des Finances et du Budget de la RCA, fut donc une occasion pour l'argentier de ce pays de présenter les opportunités gagnant-gagnant aux investisseurs camerounais en vue de les attirer à acquérir des sous-



criptions.

«Rendue nécessaire [la rencontre, NDLR] par le gouvernement centrafricain que dirige le Premier mi-

nistre, chef du gouvernement, Son Excellence Félix Moloua, sous la très haute impulsion du président de la République, chef de l'Etat,

Pr Faustin Archange Touadéra, et par les soins du ministre des Finances et du Budget, Hervé Ndoba, de diversifier et de moderniser le financement de l'économie nationale, les interventions sur le marché sous régional de la Cemap sont devenues le moyen privilégié de mobilisation des ressources financières pour l'Etat centrafricain», peut-on lire dans le communiqué du service de la Communication du ministère des Finances et du Budget.

«Les différentes opérations autour des émissions des titres publics de la RCA, en vue de la relance et de la redynamisation de l'économie de la République centrafricaine est en constante augmentation après l'approbation du programme économique et financier du gouvernement par le conseil d'administration du Fonds monétaire international»,

poursuit le même communiqué.

Les autorités centrafricaines précisent que la rencontre du 4 juillet dernier à Douala se situe dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation des spécialistes en valeur de trésor et autres investisseurs de la sous-région en vue de faire la promotion des titres publics de la RCA.

Si l'on s'en tient au fait que la RCA ces dernières années a toujours considéré le Cameroun comme la locomotive de cette campagne de communication et de sensibilisation des spécialistes en valeur du trésor et autres investisseurs de la sous-région en vue de la promotion de ses titres publics, il y a lieu d'espérer que les investisseurs seront aguichés par les opportunités qu'offre l'économie centrafricaine.

Abel Mbock Sohna

ACCOMPAGNEMENT

Société Générale Capital Securities et Asca aux côtés de la CUD



Ces deux sociétés de bourse ont été désignées par la Communauté urbaine de Douala (CUD) en vue de l'accompagner à l'émission des titres de créances Négociables (TCN) d'une valeur de 10 milliards de Fcfa. A la CUD, on ne cache pas son optimisme quant à la réussite de cette levée de fonds.

Les sociétés de bourse Société Générale Capital Securities Central Africa et Attijari Securities Central Africa (Asca) vont accompagner la Communauté urbaine de Douala (CUD) à l'émission des Titres de Créances Négociables (TCN). Elles ont été retenues au terme d'un appel d'offres pour arranger l'opération de mobilisation de 10 milliards de FCFA.

L'enveloppe sollicitée servira à payer les indemnités aux populations et à préparer le déguerpissement des constructions sur le trajet du Bus Rapid Transit (BRT). Cet argent va «constituer

le fonds de contrepartie», nécessaire au décaissement des financements internationaux pour le démarrage du projet. Une fois cette étape bouclée, tout porte à croire que le projet annoncé depuis 8 ans (2014) pourrait effectivement démarrer dans les mois à venir.

En effet, les titres négociables sont émis au gré de l'émetteur négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée. Ils comprennent les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et les bons à moyens termes négociables. Pour l'instant, la Banque mondiale a déjà approuvé un prêt de 260,8 milliards de Fcfa (dont 125,6 milliards provenant du guichet non concessionnel Bird et 135,2 milliards du guichet IDA) au Cameroun dans le cadre de ce projet.

Henri Joel Edimo

GESTION D'ACTIFS

Aries Capital SAS et Stoneshed Asset Management agréées par la Cosumaf

En plus de ces deux sociétés de gestion d'Organisme de placement collectif en valeurs mobilières et de conseiller en investissements financiers respectivement, le régulateur du marché financier de l'Afrique centrale a également donné quitus à deux nouveaux fonds communs de placement «FCP AB Diversifié» et «FCP AB Avenir».

La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) a délivré des agréments à Aries Capital SAS et Stoneshed Asset Management (SAM) qui les autorisent à mener des activités de Société de gestion d'Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (Opcvm) et de Conseiller en investissements financiers (CIF) respectivement. L'information est contenue dans la décision du gendarme du marché, signé le 21 juillet 2023 par sa présidente en exercice, Jacqueline Nkembe épouse Adiaba.

Société de gestion d'investissement d'origine américaine, Aries Capital SAS s'est installée en zone Cemap pour poursuivre ses activités financières. Désormais, en qualité de Conseiller en investissements financiers (CIF), elle pourra fournir des conseils aux investisseurs dans le cadre des opérations d'investissement portant sur des valeurs mobilières ou autres produits de placement émis dans le cadre d'un appel public à l'épargne ou d'un placement privé.

En effet, Aries Capital SAS mettra en œuvre les moyens permettant la



prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause par ses clients ce, sans se substituer à eux quant à leurs décisions finales. Sauf s'ils peuvent justifier d'un agrément à ce titre, les Conseillers en investissements financiers ne sont pas habilités à collecter et à transmettre des ordres de bourse aux Sociétés de Bourse pour le compte des clients qu'ils conseillent.

Stoneshed Asset Management que dirige Ndzah Mokom Ndi exercera désormais comme Secrétaire général d'Opcvm sur le marché financier de la Cemap. Elle intègre un marché où sont déjà actives une dizaine de sociétés, dont 10 au Cameroun.

Il faut dire que la gestion de portefeuille (ou gestion d'actifs financiers) consiste à piloter soit en gestion individuelle ou collective, des capitaux ou des fonds afin de dégager un revenu et d'enregistrer des plus-values sur la durée.

Fonds communs de placement

Par ailleurs, le gendarme du marché financier de l'Afrique centrale a délivré l'agrément de «FCP AB Diversifié» et «FCP AB Avenir», deux fonds communs de placement promus par la société de portefeuille Africa Bright Asset Management (ABAM). Ces deux instruments viennent s'ajouter aux 5 FCP de cette société de gestion de portefeuille qui en 2022 occupaient les 94,6 % de l'encours global de ABAM qui est ressorti à 37,106 milliards de F.

Un fonds commun de placement (FCP) est une mise en commun de l'argent des investisseurs sur le marché boursier. «A l'issue de l'examen des dossiers et après délibération, le collège de la Cosumaf a décidé du rejet de trois demandes d'agrément en qualité de CIF»; peut-on lire dans le rapport qui a sanctionné les travaux.

Morgane Kevin Priso

MARCHÉ DES TITRES

Tchad et Guinée équatoriale, les plus gros rémunérateurs

A ces deux pays, s'ajoute la RCA parmi les pays ayant servi les rémunérations les plus élevées aux banques pour obtenir leurs faveurs. Le Cameroun quant à lui a été l'emprunteur le moins généreux.

Le taux d'intérêt moyen proposé aux investisseurs par les pays de la Cemac sur leurs émissions de bons du Trésor assimilables (BTA) sur le marché des titres publics de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac) a atteint 6,49% au cours du mois de juin 2023. Cette rémunération des investisseurs est en hausse de 0,26 points sur douze mois, et de pratiquement 1,5% et 2% en comparaison avec la rémunération servie aux investisseurs par les Etats sur ce même marché, respectivement en 2021 et 2020.

En effet, selon le Bulletin mensuel des opérations des valeurs



du Trésor du mois de juin 2023, publié par la Beac, la Guinée équatoriale a été le meilleur client des investisseurs, en servant un taux d'intérêt moyen de 7,14% sur les BTA, contre 6,79% pour le Tchad.

Sur cette catégorie de titres, le

Cameroun a été l'emprunteur le moins généreux. Ce pays a servi aux investisseurs un taux d'intérêt moyen de 4,67%, en augmentation sensible par rapport aux 3% souvent servis sur ce même marché sur les mêmes titres par le passé. Le Congo et le Gabon, qui sont

les deux plus gros demandeurs de capitaux sur le marché des titres publics de la Beac, ont tous les deux intéressé les investisseurs avec une rémunération largement supérieure à 6%, soit concrètement 6,51% pour le Congo et 6,32% pour le Gabon qui enregistre ainsi une hausse de près de 2% de son taux d'intérêt moyen sur cette catégorie de titres par rapport à juin 2021.

Tchad

En ce qui concerne les obligations du Trésor (OTA), qui sont des titres publics de long terme, le Tchad apparaît une nouvelle fois dans le duo des meilleurs rémunérateurs des investisseurs, talonné cette fois-ci de très près par la République centrafricaine (RCA), en l'absence d'opérations effectuées par la Guinée équatoriale au cours du mois de juin

2023. Sur ces titres, révèle le Bulletin publié par la Beac, le taux d'intérêt moyen global s'est situé à 9,04%, en baisse de 0,80 points par rapport à juin 2022.

Mais, pour obtenir les faveurs des investisseurs, le Tchad a dépassé ce seuil, pour situer sa rémunération sur les OTA à 11,56%, contre 11,35% pour la RCA. Ces deux pays ont carrément servi le double du taux d'intérêt moyen consenti par le Cameroun, qui est une fois de plus le pays le moins généreux du marché, avec une rémunération moyenne de seulement 5,82% en juin 2023. Les taux d'intérêt moyens servis par le Congo et le Gabon se sont respectivement situés à 9,20 et 8,26%. L'on peut remarquer que le Congo a rémunéré les investisseurs sur les OTA 3,38% plus cher que le Cameroun, contre 2,4% de plus pour le Gabon.

Marie Noëlle Kameni

MARCHÉ FINANCIER DE LA CEMAC

Un appel public à l'épargne illégal interdit

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf) invite le public et les investisseurs de s'abstenir de procéder à toute souscription des titres proposés par «United Forest finance (U2F) S.A, micro finance de 2ème catégorie en création.

Contrairement aux allégations faites par plusieurs médias de la sous-région, le communiqué de la présidente de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf) rendu public le 21 juillet dernier n'interdit pas la création de la micro finance «United Forest finance (U2F) S.A». Le gendarme du marché financier de l'Afrique centrale n'en n'a pas la compétence. Le régulateur du marché dénonce tout simplement le non respect des dispositions réglementaires sur le placement dans le public des instruments financiers (actions, obligations etc.)

En effet, l'exécutif d'une organisation regroupant plusieurs élites du sud-Cameroun, dénommée «patronnât sud» a lancé illégalement un appel public à l'épargne en vue de lever la rondelette somme de 500 millions de francs CFA afin de constituer le capital social d'une micro finance de 2ème catégorie en création «United forest finance S.A» (U2F). Faisant circuler dans le territoire camerounais, un prospectus dans lequel, elle invite le public à souscrire aux actions du capital de cette micro finance. Ceci en violation du règlement du marché financier qui impose un visa pour tout appel public à l'épargne.

L'exécutif du «patronnât sud» pour sa part, estime que cette levée de fonds s'adresse à un public ciblé et ne peut être considérée comme un appel public à l'épargne. Alors que le règlement N°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF

du 21 juillet 2022, portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale dans ses articles 74 et 75 dispose ce qui suit : «sont réputées faire publiquement appel à l'épargne, les sociétés ou toute personne qui offrent au public d'un Etat membre de la Cemac, des valeurs mobilières dans les conditions énoncées à l'article 75.. L'article 75 du même règlement précise que : « l'offre au public des valeurs mobilières est constituée par l'une des opérations suivantes -a) une communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les instruments financiers à offrir de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces instruments; b) un placement de valeurs mobilières par des intermédiaires financiers dans le cadre soit d'une émission soit d'une cession. A la lecture du règlement général de la Cosumaf, on est en droit de dire que le régulateur du marché financier de la Cemac est dans son rôle.

Etrange réplique de patronnât sud

Une étrange mise au point de «patronnât sud» signée de Daniel Claude ABATE, ancien commissaire de la défunte commission du marché financier (cmf) régulatrice de la défunte Bourse du Cameroun (Douala stock Exchange). Agissant ici en sa qualité du président exécutif de l'établissement de microfinance mis en cause «... nous n'avons jamais mené une quelconque activité ou action de promotion de notre projet en dehors du périmètre de la région du sud. A l'ère des technologies de l'information, nous ne sommes pas directement comptables de la circulation ou du partage des informations relatives à notre projet en dehors

de notre périmètre d'action ou de prédilection» précise la mise au point du président de la Mecam.

Sans toutefois vouloir créer une polémique, l'ancien membre de l'institution de régulation de la défunte Douala stock exchange qui

reconnait par ailleurs que le régulateur est dans son rôle devrait savoir qu'il est responsable de sa communication, mais également que, la région du sud fait partie intégrante du territoire de la Cemac surtout.

Salomon Douala Epale.

UNITED FOREST FINANCE S.A.

INSCRIS TON NOM ET TON EMPREINTE DANS L'HISTOIRE DU REVEIL ECONOMIQUE DE LA REGION DU SUD

DEVIENTS ACTIONNAIRE DU 1^{ER} ETABLISSEMENT POPULAIRE DE MICRO FINANCE DE LA REGION DU SUD, 1^{ER} PAS VERS LA GRANDE BANQUE DU SUD

EN SOUSCRIVANT AU CAPITAL SOCIAL DE UNITED FOREST FINANCE (U2F) S.A MICRO FINANCE DE 2^{ME} CATEGORIE

PRIX DE L'ACTION : 10.000 FCFA

MINIMUM DE SOUSCRIPTION : 05 ACTIONS

Numéro du compte séquestre pour le versement ou le virement des souscriptions aux parts sociales sous la supervision de Me Françoise MIMÉ, Notaire à Kribi :

BANGE BANK CAMEROUN – AGENCE DE KRIBI

Code Banque	Code Guichet	N° de compte
10040	01004	38500668501-01

Code Swift : NAGCCMCM
IBAN : CM2110040010043850066850101

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 26 JUIN au 31 JUILLET 2023

Pour tout complément d'informations, appelez les numéros suivants : 657 903 477 - 670 573 906 - 694 949 450

UNITED FOREST FINANCE (U2F)...une initiative de PATRONAT SUD

CEMAC

Décrisper son fonctionnement

La première rencontre entre le nouveau gouvernement de la Commission de la Cemac et les premiers responsables des organes, institutions spécialisées de la Cemac a eu lieu à Douala.

Au cours de cette réunion de prise de contact tenue à Douala (Cameroun), le 17 juillet dernier, le président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac), l'équato-guinéen Balthasar ENGOGA EDJO'O n'est pas passé par quatre chemins pour planter le décor de la rencontre. «*Nos Etats représentent un vaste marché et regorgent d'énormes ressources humaines et naturelles. Ce qui est un atout majeur pour le développement économique et l'épanouissement de nos peuples. Mais, pour transformer ces atouts en développement, il conviendra de promouvoir la coopération économique et l'intégration régionale qui constituent de puissants instruments susceptibles de renforcer la compétitivité et d'éviter la marginalisation de nos pays ; l'intégration régionale demeure la grande priorité de nos Etats, elle*



l'était au début des indépendances, elle l'est encore aujourd'hui et le sera certainement demain» a-t-il déclaré pendant son allocution d'ouverture de la réunion.

Plusieurs illustrations justifient cette sortie du président de la Commission de la Cemac. Comment comprendre que le Gabon et la Guinée équatoriale continuent à importer de l'Union Européenne (EU), les ailes de poulet et de la viande de bœuf, alors que le Tchad en produit en quantité? Par ailleurs,

le Tchad et le Cameroun qui importent des milliers de tonnes de poissons alors que les eaux gabonaises et équato-guinéennes sont très poissonneuses.

Il est malheureusement évident que la Cemac peine à offrir en quantité suffisante, les produits de première nécessité à sa population. Alors qu'elle possède de nombreux atouts non exploités. La sortie du président de la Commission tendant à rappeler aux dirigeants de la communauté pré-

sents à la rencontre de Douala leur responsabilité de développer des initiatives efficaces et cohérentes permettant aux populations de la Cemac de ressentir les effets positifs de l'intégration exprimée de manière récurrente par les chefs d'Etat est certainement opportune.

Fort heureusement, plusieurs exposés et échanges regroupés sous trois principaux thématiques à savoir, le système juridique et institutionnel de la Cemac, les missions et attributions des institutions de la Cemac, et la participation des institutions spécialisées de formation de la Cemac au processus de renforcement de l'intégration sous-régionale ont meublé cette première rencontre de l'ère Balthasar ENGOGA EDJO'O. Les problèmes qui freinent le bon fonctionnement de la communauté ont été ainsi posés au cours des échanges et quelques pistes de solutions pour leur résolution avancées. Les différents responsables se sont exprimés, notamment sur les besoins des financements pour la mise en œuvre de leurs actions, notamment la réalisation de leurs projets.

A cette importante préoccupation

le président de la Commission a rassuré les uns et les autres que les projets matures présentés par les institutions communautaires seront sélectionnés et présentés aux partenaires de la Cemac que celle-ci entend diversifier dans un proche avenir.

Pour le président de la Commission, il importe d'abord de revenir à l'orthodoxie des textes de la Cemac, de les relire également comme il a été proposé au cours de la réunion, afin de dégripper le fonctionnement de la Cemac, notamment par le respect des idéaux de «*solidarité, de collégialité, d'égalité, de transparence et de justice*». A la fin de la réunion il a invité les responsables de la communauté à ne ménager aucun effort pour accompagner le gouvernement de la Commission dans la lutte contre les antivaleurs communautaires. Tout en réitérant le soutien du gouvernement de la Commission à tous les organes de contrôle (la cour de justice et la cour des comptes communautaires) dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Salomon Douala Epale

CEMAC

Le nouveau gouvernement imprime ses marques

La capitale économique du Cameroun (Douala) vient d'abriter la rencontre de prise de contact entre le nouveau gouvernement de la Commission de la Cemac et les premiers responsables des organes, institutions et institutions spécialisées de la Cemac.

Plusieurs articulations ont meublé la première rencontre tenue le 17 juillet dernier à Douala (Cameroun) entre le nouveau gouvernement de la Cemac et les premiers responsables des institutions, organes et institutions spécialisées de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

Après l'exécution de l'hymne de la Cemac, l'allocution du président de la commission, les participants à cette première rencontre ont eu droit à plusieurs exposés. Tout d'abord, l'ouverture par deux exposés, le premier sur le système institutionnel de la Cemac : «*le rôle et les missions de la Commission*» et le second sur «*la mobilisation des ressources additionnelles de financement des IS-ISF, en vue de leur progressive autonomisation*» en session préliminaire.

Par la suite, quatre autres sessions d'exposés ont été servies par les premiers responsables des institutions, institutions spécialisées et organes de la Cemac. «*Le système juridique et institutionnel de la communauté*» (du contrôle démocratique des institutions, organes et institutions spécialisées participant au processus décisionnel de la communauté ; du respect du droit dans l'interprétation et dans l'application du traité et des conventions sub-



séquentes ; du contrôle juridictionnel des finances publiques de la communauté).

La deuxième session des exposés était composée des sous thèmes suivants : «*les missions et attributions des institutions spécialisées de la communauté*» (la supervision de la sécurité Aérienne en Afrique centrale; criminalité et libre circulation en Afrique centrale ; promotion de la navigation intérieure et gestion intégrée des ressources en eau).

La troisième session parlait «*de la participation des ISF-Cemac dans le processus de renforcement de l'intégration sous régionale*» (accompagnement des Etats membres dans le montage des projets de développement ; formation des cadres statisticiens de niveau moyen et supérieur; formation des douaniers et autres acteurs économiques de la sous-région).

A la fin des travaux, le président de la commission dans son mot de clôture dit avoir eu tout au long des travaux l'agréable

plaisir d'apprécier, une volonté commune des participants d'aboutir au mieux des intérêts de la communauté. Pour Balthasar ENGONGA EDJO'O, les différents exposés et échanges qui ont eu lieu au cours de la rencontre, ont montré à suffisance que les participants sont conscients du système de gestion qui a handicapé les avancées de leurs institutions. Et dit avoir retenu des différents exposés les préoccupations exprimées par les différents responsables communautaires sur les besoins des financements pour la mise en œuvre de leurs actions, notamment la réalisation des projets. Tout en promettant que celles-ci seront examinées avec toute l'attention nécessaire et que les projets matures seront sélectionnés et présentés aux partenaires de la Cemac.

Les travaux se sont terminés dans l'esprit d'un commencement d'une nouvelle étape de la construction de la Cemac.

Salomon Douala Epale

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)

- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kas'o'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication

Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail :
salomondoualaepale@gmail.com

Francisca Ewandjé E.

(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Direction Administrative et Financière
Hugo Bougna

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Relecture
Emmanuel Um

Conseiller à la Rédaction
Jérémie Toko

Service commercial et marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Aïssatou Yadouko
Bounga Etroukan Z. R.
Maimouna Tatba
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Eric François Bekolo
Prisca Adelaide Soua

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution Cameroun
Messapresse

Desk Yaoundé
Coordinateur

Gabon
Sogapresse

COMMISSION DE LA CEMAC

Le nouveau président veut auditer la gestion de son prédécesseur

Assainissement de la gouvernance et recherche des financements alternatifs pour la réalisation des projets intégrateurs figurent parmi les actions stratégiques à mener par la nouvelle équipe conduite par Baltasar Engonga Edjo'o. Il l'a fait savoir lors de la rencontre de prise de contact entre le gouvernement de la Commission et les responsables des institutions spécialisées tenue à Douala le 17 juillet dernier à Douala.

« L'orthodoxie, c'est la règle. On ne peut pas travailler avec des règles parallèles. Il faut des règles uniques de gestion. C'est ce que j'ai eu à rappeler à chaque responsable de ces institutions, afin qu'ils suivent la ligne de cette discipline. J'ai annoncé qu'il y aura un audit financier, un audit des ressources humaines afin d'avoir une visibilité sur la situation de la maison. Notamment au niveau des disponibilités financières et des ressources humaines, pour faire une reprogrammation. Les innovations que j'appelle de tous mes vœux doivent également toucher les procédures administratives. Celles-ci doivent être écrites, connues, évolutives et transparentes pour tous. On ne peut avancer, ni parler de qualité, d'équité, d'efficacité, encore moins d'efficience, si on n'est pas en mesure d'apporter cette clarification minimale sur nos procédures et processus de travail ».

Ces propos du président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de



l'Afrique centrale (Cemac), prononcés le 17 juillet à Douala lors de la rencontre de prise de contact avec les dirigeants des institutions spécialisées, la première du genre depuis sa prestation de serment à N'djamena le 6 juin 2023, évalent au grand jour la volonté du nouveau président de la Commission à vouloir voir plus clair dans la gestion de son prédécesseur. Dans sa volonté d'insuffler une nouvelle dynamique à l'institution, le successeur de Endo Ondo'o a placé sa mandature sous le signe de la restauration de la crédibilité de la Communauté, à travers le respect des règles de gouvernance. La finalité étant de « construire une Communauté forte, viable et solidaire, à la dimension de la volonté plusieurs fois affirmée des chefs d'Etat ».

Avec emphase, il a souligné la nécessité de rattraper les insuffisances liées à la mise en œuvre des ré-

formes prescrites par les chefs d'Etat il y a 13 ans, et dont l'objectif était de renforcer le processus d'intégration sous régionale et l'efficacité de l'organisation communautaire.

Le président de la Commission de la Cemac a annoncé l'élaboration imminente d'un plan d'action triennal 2023-2026 qui comportera deux objectifs : la restauration de la crédibilité de la Commission, à travers l'impulsion de l'esprit communautaire, puis la mise en place de la gouvernance collégiale et la promotion de la transparence et le strict respect des règles de fonctionnement de la Communauté.

Dans la même veine, un manuel de procédure sera adopté et appliqué par toutes les institutions communautaires. Le cadre de collaboration sera régi par les cinq piliers de la Communauté : « la solidarité, la collégialité, l'égalité, la transparence et la justice ».

Actions stratégiques

Baltasar Engonga Edjo'o a exprimé son optimisme quant à la concrétisation de la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région. « L'intégration sous régionale sera renforcée grâce à la nouvelle dynamique que nous allons mettre en place », a-t-il affirmé, avant de préciser « pourvu que chaque responsable soit à la hauteur de la tâche en vue de la réalisation des actions prévues dans le plan stratégique qui sera élaboré sur la base des doléances recueillies lors de la rencontre de ce jour ».

Pour ce faire, le nouveau président de la Commission de la Cemac et ses proches collaborateurs préconisent plusieurs actions stratégiques qui devraient permettre de rattraper le retard observé comparativement aux autres institutions régionales africaines.

Il est notamment question d'identifier prioritairement les causes de retard, ceci à travers une étude en cours. Il y a également le retour à l'orthodoxie des textes en vigueur. Le processus de libre circulation devrait s'accélérer avec la construction, l'équipement de structures de contrôle et la formation des policiers de frontières par Interpol.

Afin de pallier aux difficultés de recouvrement de la taxe communautaire d'intégration (Tci), la Commission de la Cemac a opté pour la recherche de financements alternatifs. A cet effet, la Commission a ré-

cemment effectué une mission de haut niveau en Europe, en collaboration avec le Programme des réformes économiques et financières de la Cemac (Préf-Cemac). Ladite mission avait pour objectif de rechercher des financements pour la réalisation des projets intégrateurs. Ces projets mûrés seront adoptés au cours de la table ronde de Paris prévue avant fin 2023.

Pour ce qui est des institutions de formation sous régionales, la nouvelle équipe entrevoit leur autonomisation financière pour lever les nombreuses contraintes auxquelles elles sont confrontées. Ce, au regard du rôle cardinal qu'elles jouent dans l'harmonisation de la formation des ressources humaines de la Cemac et par conséquent, la facilitation de l'intégration sous régionale.

Une étape importante de la nouvelle vision du président de la Commission a été franchie avec la tenue à Douala, de la réunion d'élaboration du budget 2024. Budget élaboré en tenant compte des doléances recueillies auprès des institutions spécialisées de la Cemac.

Le président de la Commission est revenu avec emphase sur la gouvernance. « Votre rôle en tant que premiers responsables est de vous demander sans cesse si les ressources mises à votre disposition sont utilisées dans le sens de l'intérêt général. Il s'agit naturellement d'une question d'éthique, d'efficacité et de gouvernance », a conclu Baltasar Engonga Edjo'o.

Abel Mbock Sohna

GARANTIE DE CRÉDIT

Le Fagace porte son capital social à 500 milliards de FCFA

Créé en 1977 à Kigali au Rwanda avec un capital social initial de 5 milliards FCFA, cette institution financière panafricaine a déjà mobilisé plus de 2.500 milliards de FCFA au profit des économies de ses 14 Etats membres.

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (Fagace), qui réunit les ministres en charge des Finances des Etats membres, a tenu sa 14e session ordinaire le 19 juillet 2023 par visioconférence.

Sous la présidence du camerounais Louis Paul Motaze, président en exercice. Le Conseil a porté à 500 milliards de FCFA le capital social autorisé du Fonds; adopté le rapport des Commissaires aux comptes (exercice 2022) « qui affiche un résultat net bénéficiaire »; les états financiers au 31 décembre 2022; approuvé le bilan annuel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 et « des ajustements nécessaires pour le rendre agile et plus efficace ». Il s'agit



Le Fonds ambitionne de jouer les premiers rôles dans l'intégration financière en Afrique

donc d'un élargissement d'appuis financiers pour les Etats et les PME/PMI à travers les banques de la Cemac, l'Uemoa, du Rwanda et de la Mauritanie. En effet, le capital social du Fonds enregistre là une augmentation de 150 milliards puisqu'il était de 350 milliards depuis 2014.

Le directeur général du Fonds, Ngueto Tiraina Yambaye, explique que « depuis 1977, les interventions du Fonds ont permis de mobiliser plus de 2.500 milliards de FCFA au

profit des économies de ses 14 Etats membres, grâce à la garantie des prêts bancaires et à ses interventions diverses ». Ces actions sont notamment orientées vers l'agriculture, l'agro-industrie, le transport, l'industrie, et l'énergie. « Ce niveau est appréciable mais nécessite d'être renforcé face aux besoins de plus en plus accrus des économies des Etats membres », ajoute le directeur général, de nationalité tchadienne.

Capital en hausse de 42,85%

Dans cette perspective, l'institution financière panafricaine qui a son siège à Cotonou au Bénin avec deux représentations régionales, à Douala (Afrique centrale) et à Kigali au Rwanda (Afrique de l'Est), s'est dotée d'un nouveau plan stratégique 2021-2025. Dénommé « The New Momentum », il vise à doper la contribution du Fonds dans l'intégration financière de l'Afrique. Ceci, à travers le développement des activités opérationnelles et l'intensification de la coopération avec les Etats membres, l'ouverture aux capitaux privés et à de nouveaux Etats.

« Nous ambitionnons de nous positionner comme un partenaire privilégié des Institutions financières dans la zone Cemac », explique la Représentante du Fagace en Afrique Centrale, Emmanuelle Migan. Au 31 décembre 2020, le Fonds revendique « des approbations cumulées de 46,69 milliards FCFA dans la zone ». Ce qui a permis de « mobiliser plus de 127 milliards FCFA ». Par

ailleurs, des lignes de garantie sont ouvertes en faveur de certaines banques commerciales afin de faciliter l'accès aux financements des PME/PMI.

Pour ce qui est du Cameroun, le Bureau de Mise à Niveau des entreprises du Cameroun (BMN) et Fagace ont conclu un memorandum d'entente, en octobre 2021, en vue de l'appui de l'Institut du Fagace dans la formation et le renforcement des capacités en matière de Garanties et d'études socioéconomiques; l'hébergement d'un Bureau d'Information et de Liaison au sein du BMN; la mise en œuvre d'une synergie triangulaire entre le Fonds, le BMN et la Banque Camerounaise des PME à travers la mobilisation d'une ligne de financement à l'intention des entreprises labellisées au Certificat Fagace-BMN. A ce jour, les interventions du Fonds ont permis de mobiliser plus de 90 milliards FCFA en faveur des projets de développement au Cameroun.

Ferdinand SONA

MARCHÉ FINANCIER DE LA CEMAC

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE L’AFRIQUE CENTRALE

SÉANCE N° 1840 DU 31/07/2023 - COTATION ÉLECTRONIQUE

SYNTHESE DU MARCHÉ

INSTRUMENTS	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions	Nombre d'émetteurs
ACTIONS	168	8 370 000	2	6
OBLIGATIONS	0	0	0	12
TOTAL	168	8 370 000	2	18

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

MARCHE DES ACTIONS

Désignation de l'émetteur	Code ISIN	Mnemo	Nom court de l'émetteur	Cours précédent		Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante	Cours depuis janvier		Variation de l'année précédente
				Cours	Date	Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de transact ions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation %		Haut	Bas	
SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN	CM0000010009	SEMC	SEMC	47 000	28/07/2023	10	137	10	470 000	1	PEq	47 000	47 000	47 000	47 000	⇒ 0,00%	47 000	47 000	47 000	0,00
SOCIETE AFRICAINE FORESTIERE ET AGRICOLE DU CAMEROUN	CM0000010017	SAF	SAFACAM	25 100	28/07/2023	505	0	0	0	0	NC	25 100	25 100	25 100	25 100	⇒ 0,00%	25 100	25 100	24 000	16,20
SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERIE	CM0000010025	SOCAP	SOCAPALM	50 000	28/07/2023	164	400	158	7 900 000	1	PEq	50 000	50 000	50 000	50 000	⇒ 0,00%	50 000	54 000	47 200	46,41
LA REGIONALE EPARGNE CREDIT	CM0000010041	REG	LA REGIONALE	42 500	28/07/2023	0	128	0	0	0	NC	42 500	42 500	42 500	42 500	⇒ 0,00%	42 500	43 500	42 500	0,00
BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL	GQ0000010050	BANGE	BANGE	206 900	28/07/2023	0	0	0	0	0	NC	206 900	206 900	206 900	206 900	⇒ 0,00%	206 900	206 900	206 720	-
SOCIETE COMMERCIALE GABONAISE DE REASSURANCE	GA0000010066	SCGRE	SCG-Re	21 000	28/07/2023	218	0	0	0	0	NC	21 000	21 000	21 000	21 000	⇒ 0,00%	21 000	21 000	20 500	-
						Total		168	8 370 000	2										

Compartiment des actions

- 06 émetteurs cotés

- Capitalisation boursière

- Flottant coté : 66.050.871.500 F CFA

- Volume global : 459.191.485.000 F CFA

MARCHE DES OBLIGATIONS

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 03/08/2023	Coupon couru (j+3) au 03/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 5,6% NET 2018-2023	CM0000020107	ECMR5	28/07/2023	99,2	2 480,00	2 500,000	100,11	0	0	0	0	0	NC	99,2	99,2	99,2	99,2	⇒ 0,00%	2 480,00
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2019-2024	GA0000020206	EGA05	28/07/2023	99	4 950,00	5 000,000	259,42	0	0	0	0	0	NC	99	99	99	99	⇒ 0,00%	4 950,00
ETAT DU CONGO	EOCG 6,25% NET 2021-2026	CG0000020238	ECG02	28/07/2023	95	9 500,00	10 000,000	228,83	0	0	0	0	0	NC	95	95	95	95	⇒ 0,00%	9 500,00
ETAT DU GABON	EOG 6% NET 2021-2026	GA0000020248	EGA06	28/07/2023	99,5	7 462,50	7 500,000	73,77	0	0	0	0	0	NC	99,5	99,5	99,5	99,5	⇒ 0,00%	7 462,50
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,25% NET 2022-2029	CM0000020305	ECMR6	28/07/2023	97	9 700,00	10 000,000	116,12	0	24 641	0	0	0	NC	97	97	97	97	⇒ 0,00%	9 700,00
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2022-2028	GA0000020313	EGA07	28/07/2023	100	10 000,00	10 000,000	443,49	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	10 000,00
ETAT DU TCHAD	EOTD 6,5% NET 2022-2027	TD0000020331	ETD01	28/07/2023	100	10 000,00	10 000,000	384,66	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	10 000,00
									Total		0	0	0							

Obligations des Etats

- Montant levé : 1 138 399 100 000 F CFA

- Encours : 863 570 176 688 F CFA

OBLIGATIONS REGIONALES

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 03/08/2023	Coupon couru (j+3) au 03/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
BDEAC	BDEAC 5,45% NET 2020 - 2027	CG0000020220	EBD01	28/07/2023	99,99	9999	10000	321,03	0	787391	0	0	0	NC	99,99	99,99	99,99	99,99	⇒ 0,00%	9 999,00
BDEAC	BDEAC 5,6% NET 2021-2028	CG0000020261	EBD02	28/07/2023	100	10000	10000	365,15	0	34981	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	10 000,00
BDEAC	BDEAC 6% 2022-2029	CG0000020329	EBD03	28/07/2023	100	10000	10000	355,07	2	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	10 000,00
									Total		0	0	0							

Obligations régionales

- Montant levé : 332 521 660 000 F CFA

- Encours : 332 510 980 808 F CFA

OBLIGATIONS PRIVEES

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 03/08/2023	Coupon couru (j+3) au 03/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
ALIOS FINANCE	ALIOS01 5.75% BRUT 2018-2023	CM0000020115	AFC01	28/07/2023	100	1 111,11	1 111,111	7,86	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	1 111,11
ALIOS FINANCE	ALIOS02 5.40% BRUT 2021-2025	CM0000020255	AFC02	28/07/2023	100	6 428,57	6 428,571	80,62	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	6 428,57
									Total		0	0	0							

Compartiment des obligations

- 12 valeurs cotées

- Encours des titres cotés : 1 202 461 651 419 F CFA

- Montant globale levé : 1 457 463 260 000 F CFA.

Obligations privées

- Montant levé : 16 542 500 000 F CFA

- Encours : 6 380 493 923 F CFA

Commentaires du bulletin officiel de la cote N° 1846 du 31/07/2023

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale a terminé sa séance de cotation du 31 juillet 2023.

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale a terminé sa séance de cotation du 31 juillet 2023. La cotation se tient trois fois par semaine pour l'ensemble des valeurs inscrites à la cote de la BVMAC, à savoir tous les lundis, les mercredis et les vendredis.

FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « ACTIONS »
En termes de physionomie de marché, plusieurs transactions ont été enregistrées sur ce compartiment :
- 10 actions SEMC ont été échangées au prix unitaire de FCFA 47 000 (avec un cours stable par rapport à son niveau de clôture veille), pour un montant global de 470 000 (quatre cent soixante-dix mille) francs CFA ;
- 158 actions SOCAPALM ont été échangées au prix unitaire de FCFA 50 000 (avec un cours stable par rapport à son niveau de clôture veille), pour un montant global de 7 900 000 (sept millions neuf cent mille) francs CFA
La capitalisation boursière se maintient à 459 191 485 000

(quatre cent cinquante-neuf milliards cent-quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille), aussi le flottant demeure à 66 050 871 500 (soixante-six milliards cinquante millions huit cent soixante-onze mille cinq cents).
Les autres valeurs du compartiment Actions restent inchangées par rapport à leur situation de clôture veille (28/07/2023). Plusieurs propositions d'achat et de vente des titres restent en carnet dans les livres des sociétés de bourse :
• Offres d'achat : 505 actions SAFACAM, 6 actions SOCAPALM et 218 actions SCGRE ;
• Offres de vente : 127 actions SEMC, 242 actions SOCAPALM et 128 actions REGIONALE.

FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « OBLIGATIONS »
Sur le compartiment "C" des Obligations où les valeurs sont cotées pied de coupon, la séance de ce jour n'enregistre aucune transaction et les prix des actifs restent inchangés par rapport à leur situation de clôture veille (28/07/2023). L'encours des dettes cotées reste stable à FCFA 1 202 461 651 419 (mille deux cent deux milliards quatre cent

soixante-un millions six cent cinquante-un mille quatre cent dix-neuf), sauf erreur ou omission de notre part. Toutefois, les offres de vente ci-après restent en carnets dans les livres des sociétés de bourse :
• 24 641 obligations « ECMR 6,25% NET 2022-2029 » de l'Etat du Cameroun au prix unitaire de 97% et un coupon couru 116,12 FCFA ;
• 787 391 obligations « BDEAC 5,45% NET 2020-2027 » au prix unitaire de 99,99 et un coupon couru de 321,03 FCFA ;
• 34 981 obligations « BDEAC 5,6% NET 2021-2028 » au prix unitaire de 100% et un coupon couru 365,15 FCFA ;
• 2 obligations « BDEAC 6% NET 2022-2029 » au prix unitaire de 100% et un coupon couru 355,07 FCFA.

AVIS A L'ATTENTION DES PARTIES PRENANTES DU MARCHE FINANCIER REGIONAL CEMAC

AVIS N°033/2023/BVMAC/DG

AMORTISSEMENT DU PRINCIPAL ET PAIEMENT DES

INTERETS « ALIOS 02 5,40% BRUT 2021-2025 »
ISIN : CM000-002025-5

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la société Alios Finance Cameroun, émetteur de la valeur « **ALIOS 5,40% Brut 2021-2025** », procèdera le 10 août 2023, à l'amortissement du principal pour un montant de **610 178 571** (six cent dix millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-onze) francs CFA et à la mise en paiement des intérêts pour un montant de 74 136 696 (soixante-quatorze millions cent trente-six mille six cent quatre-vingt-seize) francs CFA, soit un total de 684 315 268 (six cent quatre-vingt-quatre millions trois cent quinze mille deux cent soixante-huit) francs CFA.
Le coupon brut à percevoir par obligation s'élève à **801,07 F CFA** (soit 714,29 F CFA au titre de l'amortissement du principal et 86,78 F CFA pour les intérêts). Les opérations d'encaissement débiteront le **11 août 2023** auprès des guichets des Sociétés de Bourse.

Le Directeur Général,
Louis BANGA NTOLO

DAILY REVIEW
28/07/2023

CEMAC

ACTUALITÉS

CAMEROUN

Selon l'Indice des prix à la production industrielle (IPPI), que vient de publier l'Institut national de la statistique (INS), les prix sortie-usine dans les entreprises industrielles au Cameroun ont chuté de 1,2% en glissement annuel. Cette baisse survient après des augmentations à la fois progressives et significatives enregistrées depuis 2021, suite au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, couplée aux effets de la période post-Covid 19.

«Comparativement à l'année 2022, marquée par la crise russo-ukrainienne et la perturbation des chaînes d'approvisionnement, on observe un retour progressif des prix à la production à la baisse. Cette tendance est principalement motivée par les industries extractives, qui ont connu une chute de 8,6%. De plus, les industries de fabrication de matériaux minéraux, notamment le ciment, ont enregistré une baisse de 1,3%, tandis que les industries de fabrication d'ouvrages en métaux, notamment en fer, ont affiché une contraction de 2,2%», détaille le rapport de l'INS.

Au demeurant, apprend-on, la baisse des coûts de production observée dans les unités industrielles du Cameroun entre janvier et mars 2023 a été atténuée par les augmentations plus ou moins significatives enregistrées dans le secteur des industries agro-alimentaires (+2,1%), et surtout les industries chimiques et pharmaceutiques (+8,1%).

Pour rappel, l'IPPI mesure l'évolution des prix des transactions de biens industriels produits à l'intérieur du territoire économique du Cameroun. Il s'agit des prix départ-usine payés aux producteurs, hors taxes et subventions, et hors marge de transport.

LES CHIFFRES

Présentation des valeurs et des cours sur la cote de la bourse (BVMAC) en attendant la prochaine séance de cotation.

Au terme de la séance du 26/07/2023, on recensait des offres de vente consignées en carnets sur le compartiment obligations pour la valeur « ECMR 6,25% NET 2022-2029 » (24 641 obligations), BDEAC 5,45% NET 2020-2027 » (787 391 obligations), « BDEAC 5,6% NET 2021-2028 » (34 981 obligations) et « BDEAC 6% NET 2022-2029 » (2 obligations).

Sur le compartiment actions, les propositions d'achats et de ventes inscrites en carnets concernaient les valeurs SAFACAM (achat 500 actions), SGCRC (achat 218 actions), SOCAPALM (achat 358 actions), SEMC (vente 97 actions) et LA REGIONALE (vente 137 actions).

Obligations	Valeur Nominale	Cours au 26/07/2023	Coupon au 28/07/2023
EOBDE 5,6% - 21/28	10 000	100,00	355,95
ALIOS 5,40% - 21/25	6 429	100,00	75,14
EOG 6,25% - 22/28	10 000	100,00	433,22
ALIOS 5,75% - 18/23	1 111	100,00	6,83
ECMR 5,60% - 18/23	2 500	99,20	97,81
EOBDE 6% - 22/29	10 000	100,00	345,21
EOG 6,25% - 19/24	5 000	99,00	254,28
EOBDE 5,45% - 20/27	10 000	99,99	312,07
EOCG 6,25% - 21/26	10 000	95,00	219,18
ECMR 6,25% - 22/29	10 000	99,50	106,16
EOTD 6,5% - 22/27	10 000	100,00	373,97
EOG 6% - 21/26	7 500	99,50	66,58

Actions	Cours au 26/07/2023	+ Haut	+ Bas
SOCAPALM	48 000	48 000	48 000
SEMC	47 000	47 000	47 000
SAFACAM	25 100	25 100	25 100
SGC-RÉ	21 000	21 000	21 000
BANGE	206 850	206 850	206 850
LA REGIONALE	42 500	42 500	42 500

DAILY REVIEW
28/07/2023

INTERNATIONAL

ACTUALITÉS

EUROPE

A l'issue de sa réunion, le conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne a décidé de relever à nouveau ses trois taux d'intérêt directeurs de 25 points de base, les portant ainsi respectivement à 4,25%, 4,50% et 3,75%, avec effet au 2 août prochain. L'inflation continue de ralentir mais devrait toujours rester trop forte pendant une trop longue période, souligne le conseil déterminé à assurer le retour au plus tôt de l'inflation au niveau de son objectif de 2% à moyen terme. Le portefeuille du programme d'achats d'actifs (APP) se contracte à un rythme mesuré et prévisible, car l'Eurosystème ne réinvestit plus les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance, ajoute-t-il. S'agissant du programme d'achat d'urgence pour la pandémie (PEPP), il confirme avoir l'intention de réinvestir les remboursements du principal des titres arrivant à échéance achetés dans le cadre du programme au moins jusqu'à la fin de 2024.

ETATS-UNIS

L'économie américaine a progressé plus rapidement qu'attendu au deuxième trimestre, la résistance du marché de l'emploi ayant soutenu les dépenses de consommation tandis que les entreprises ont augmenté leurs investissements en équipements, ce qui contribue à éloigner le spectre de la récession tant redoutée. Le produit intérieur brut (PIB) de la première économie mondiale a augmenté de 2,4% en rythme annualisé sur la période avril-juin après avoir progressé de 2,0% au premier trimestre. Les économistes interrogés par Reuters prévoyaient en moyenne une croissance de 1,8% en rythme annualisé. En dehors du marché immobilier et de l'industrie manufacturière, l'économie a largement résisté aux 525 points de base de hausses de taux d'intérêt de la Réserve fédérale (Fed) depuis mars 2022.

LES CHIFFRES

Le CAC 40 a terminé en forte hausse, emportées par l'optimisme des investisseurs qui estiment que le cycle de hausse de taux touche à sa fin des deux côtés de l'Atlantique, malgré des données incitant à la prudence aux Etats-Unis. L'indice phare parisien a ainsi gagné 2,05% à 7.465,24 points, sa plus forte hausse quotidienne depuis janvier 2022. Le S&P 500, en revanche, a fini en baisse jeudi, les informations selon lesquelles la Banque du Japon (BoJ) pourrait autoriser une hausse des taux d'intérêt à long terme a poussé le rendement américain à 10 ans au-delà de 4 % et a réduit l'attrait des actions.

Les indices BRVM Composite et BRVM 30 ont clôturé pour la troisième séance d'affilée en hausse, respectivement à 206,76 points et 103,95 points.

Indice	Cours au 27/07/2023	+ Haut	+ Bas	Var.
CAC 40	7 465,24	7 477,11	7 416,20	+ 2,05%
S&P 500	4 564,25	4 634,50	4 553,75	- 0,67%
BRVM Composite	206,76	206,76	206,76	+ 0,53%
BRVM 30	103,95	103,95	103,95	+ 0,56%

Le cours de l'or a effacé les gains antérieurs de cette semaine par rapport à un dollar en hausse. Il est tombé dans un creux inédit ces deux dernières semaines après la hausse des taux d'intérêt par la Fed américaine et la BCE de la zone euro au plus haut depuis 2001. Le prix du pétrole a évolué en petite hausse jeudi, poussé par une offre toujours réduite, tandis que la demande est restée résiliente malgré les craintes de récession. Le cours du blé a poursuivi sa correction, les acteurs du marché attendant d'avoir une vision plus claire des exportations mondiales de céréales en provenance de la mer Noire. Le cacao a maintenu sa dynamique haussière.

Matières premières	Cours au 27/07/2023	+ Haut	+ Bas	Var.
Or (\$/Ounce)	1 945,70	1 982,60	1 941,70	- 1,24%
Pétrole Brent (\$)	83,42	84,08	82,61	+ 0,60%
Blé (\$)	7,13	7,40	7,12	- 1,01%
Cacao (\$)	3 529,00	2 441,00	2 441,00	+ 52,24%

Le dollar s'est apprécié nettement face à la plupart des devises majeures jeudi, fouetté par plusieurs indicateurs qui témoignent de la résilience de l'économie américaine et offrent de la marge de manœuvre à la Fed pour rester offensive sur le plan monétaire. L'Euro a ainsi chuté de -0,99% face au Dollar vers 1,0973 (soit -2,5% de repli en 10 jours)

EMERALD
SECURITIES SERVICES

info@ess-capital.com
+237 233 43 11 58
Immeuble Victoria - étage 2 & 3 - Rue Victoria
Bonanjo, B.P. : 5 540 Douala - Cameroun

EMERALD
SECURITIES SERVICES

info@ess-capital.com
+237 233 43 11 58
Immeuble Victoria - étage 2 & 3 - Rue Victoria
Bonanjo, B.P. : 5 540 Douala - Cameroun

FCP ESS
PROMO PME
COSUMAF-APE-FCP-05/2022

Valeur liquidative
10 551 FCFA

Performance hebdomadaire
+0,09% ↑

Performance depuis la création
+5,51% ↑

FCP ESS
CONFORT
COSUMAF-APE-FCP-04/2022

Valeur liquidative
10 668 FCFA

Performance hebdomadaire
+0,11% ↑

Performance depuis la création
+6,68% ↑

FCP ESS TRESO
PRIVILEGE
COSUMAF-APE-FCP-06/2022

Valeur liquidative
10 560 FCFA

Performance hebdomadaire
+0,08% ↑

Performance depuis la création
+5,60% ↑

VALEURS LIQUIDATIVES
DE NOS OPCVM 25.07.2023

EMERALD
SECURITIES SERVICES
ASSET MANAGEMENT

info@ess-capital.com +237 233 43 11 58 www.emeraldsecuritieservices.com

Maintenez le lien,
abonnez-vous
à la version
numérique

JOURNAL DE L'ECONOMIE
ET DES MARCHÉS DE CAPITAUX

CBC

Le capital passe de 16,5 milliards à 24 milliards de Fcfa

Selon une annonce publiée le 19 juillet, la Commercial Bank-Cameroun (CBC) vient d'augmenter son capital de 16,5 milliards à 24 milliards de F, soit une augmentation de 7,5 milliards de FCFA (+45,45%). Cette décision, apprend-on, a été prise par les actionnaires au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Douala, le 22 juin 2023.

Le président du conseil d'administration de la CBC, Alfred Tiki, qui signe le communiqué final de cette décision d'augmentation n'explique pas les tenants et les aboutissants de cette opération. Mais, il indique que cela rentre dans le cadre de l'évolution «positive» du processus de restructuration marqué notamment par le recrutement d'un conseil pour accompagner l'Etat dans cette phase déterminante de valorisation et d'évaluation de la Banque. Ceci d'autant plus que la banque affiche un résultat de 5,1 milliards de FCFA comptant pour l'exercice 2022.

Cette nouvelle augmentation du capital de la CBC qui devra être validée par les instances faitières monétaires nationales et sous-régionales, intervient trois ans à peine après la der-



nière survenue en 2020. Au mois de juillet de cette année-là, la banque avait augmenté son capital de 12 milliards à 16,5 milliards de F par incorporation des réserves, soit une augmentation de près de 4,5 milliards de F.

Pour l'heure, l'Etat contrôle 98% du capital de la CBC à la suite de la recapitalisation de cette banque à hauteur de 12 milliards de FCFA en 2013. En 2022, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a lancé un avis à manifestation d'intérêt, pour recruter un conseil qui va assister l'Etat dans le processus de finalisation de la restructuration de la CBC.

Fondée en 1997, la CBC a

connu, en 2009, des difficultés en termes de respect des ratios prudentiels et de préservation des fonds propres. La banque était alors dirigée par l'homme d'affaires Yves Michel Fotso, aujourd'hui emprisonné dans le cadre d'une procédure judiciaire pour détournements et complicité de détournements de deniers publics. Elle concerne sa gestion du temps où il était administrateur-directeur général (ADG) de la Camair, la défunte compagnie aérienne nationale, remplacée plus tard par Camair-Co. L'administration provisoire de la banque depuis cette époque a été prorogée six fois jusqu'en 2016.

J. Philippe Kouam Fotso

LIQUIDATION DU CRÉDIT AGRICOLE

500 millions de Fcfa disponibles pour les créanciers

Plus de 80 personnes physiques et morales sont invitées à retirer leurs chèques depuis le 3 juillet dernier à la Société de Recouvrement des créances.

Ils sont 84 bénéficiaires concernés par le paiement des créances dans le cadre de la liquidation du Crédit Agricole, engagé par la Société de Recouvrement des Créances (SRC) depuis le 3 juillet dernier, dont près de 70 personnes physiques.

En effet, dans un communiqué, Marie Rose Messi, le Directeur général de cette entreprise publique, bras séculier de l'Etat en matière de recouvrement des créances, invite les créanciers à retirer leurs chèques d'indemnisation. Pour cela, il faut disposer au préalable de quelques pièces justificatives.

Les créanciers, personnes physiques devront présenter la carte nationale d'identité et l'original de l'accusé de réception ou une déclaration sur l'honneur notariée attestant de la perte de l'original et dégageant la responsabilité du liquidateur.

Les mandataires quant



à eux devront ajouter la procuration notariée du créancier, et une photocopie conforme de la carte d'identité du créancier. Les successeurs devront se munir en plus de l'acte de décès du créancier, de l'original de la grosse du jugement d'hérédité, le certificat de non appel ou de non opposition, ainsi que la CNI de l'un des ayants droit dont le nom figure dans le jugement d'hérédité. Les sociétés ou partenaires ont également des pièces à fournir notamment l'acte de désignation en qualité de dirigeant social ou de représentant légal.

Ce sont 500 millions de F environ provenant de la vente d'un actif immobilier du Crédit Agricole qui ser-

viront de fonds pour ce paiement. « Les procédures de recouvrement par voies de saisies immobilières peuvent aboutir à l'adjudication de l'immeuble de la banque en liquidation faute d'enchérisseurs. La SRC, peut se charger de la gestion et de l'administration de l'immeuble ou le mettre en vente dans l'intérêt des créanciers. Les produits de la gestion ou de la vente sont donc affectés à l'indemnisation des créanciers » explique Marie Rose Messi, Directeur général de la SRC. Jusqu'ici, les épargnants aux petits montants dont l'épargne est inférieure à cinq millions de F sont privilégiés.

Marie Noëlle Kameni

ASSURANCES

Les statuts de la Cameroon-Re soumis aux actionnaires

La validation de la mouture définitive des statuts de la société en création va ouvrir la voie à la construction juridique de la société proprement dite, préalable à la demande d'agrément puis à la libération du capital d'ici la fin de l'année.

En gestation depuis 2019, Cameroon reinsurance corporation (Cameroon-Re), la nouvelle compagnie camerounaise de réassurance sera bientôt portée sur les fonts baptismaux. La finalisation du dossier et la mise en route de cette société de réassurance était un des objectifs majeurs assignés au nouveau Directeur des Assurances au ministère des Finances, Marie J. Aboui Antoni épse Mendoua, en 2021. Aujourd'hui, le projet est suffisamment avancé. « La mouture des statuts définitifs a déjà été soumise aux entreprises actionnaires, pour leur appréciation en conformité avec l'acte uniforme Ohada relatif aux droits des sociétés commerciales et GIE et avec le code des assurances CIMA (Conférence interafricaine du marché des assurances) », murmure-t-on dans



La forme de la société au capital de 15 milliards de francs CFA a déjà été arrêtée.

les couloirs du ministère des Finances. « La construction juridique de la société proprement dite, préalable à la demande d'agrément à introduire à la CIMA, devrait donc suivre... vers la fin de l'année et la libération du capital », confie notre source. Une manière voilée de laisser entendre que la réflexion autour du choix d'un partenaire privé stratégique de référence, pour un accompagnement stratégique, technique et financier, a été suffisamment approfondie.

La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), filiale du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) ne cache pas son intérêt pour ce dossier ; mettant en avant les enjeux de coopération et de souveraineté sous régionale. En 2021, la SCG-Ré est le 3e réassureur de la zone Cima en prime de réassurance par pays ; le 24e/44 par rapport aux ratios techniques en Afrique et le 26e/44 en termes de chiffre d'affaires en Afrique, après seulement 10 ans

d'existence et d'activité. Déjà présent au Gabon, au Cameroun, au Congo et au Rwanda (Afrique de l'Est et Australe), le premier réassureur d'Afrique centrale, à travers son plan de développement stratégique 2021-2025, accélère son plan d'expansion pour acquérir une stature continentale. La compagnie a récemment ouvert à Abidjan un bureau régional Afrique de l'Ouest et du Nord.

Selon le ministre des Finances Louis Paul Motaze, la société de réassurance va démarrer avec un capital de 15 milliards de FCFA, réparti entre les compagnies d'assurance et de réassurance locales (51%), un partenaire stratégique, réassureur de préférence (34%), l'Etat du Cameroun (10%) et les divers actionnaires (5%). L'objectif principal de la Cameroon-Re est de renforcer les capacités de souscription des entreprises locales d'assurance et de diversifier l'offre de couverture assurancielles et de rétention des primes sur le marché local.

La réassurance se définit comme l'assurance des assureurs. Il s'agit

d'une garantie pour les sociétés d'assurance ne pouvant pas toujours couvrir en intégralité ou de façon partielle les risques encourus par leurs assurés. De manière simple, on dira que la réassurance permet à une société d'assurance même défaillante d'un point de vue financier de toujours couvrir le risque de ses assurés. Le réassureur professionnel apporte une assistance technique aux compagnies d'assurance afin de les préserver de la faillite, par la mise en place de mécanismes de gestion efficaces et par une garantie financière en cas de défaut de paiement de la part des assureurs.

Selon les estimations de Swiss-Re, la réassurance africaine a totalisé 6,2% du total du marché africain, toutes activités confondues (assurance et réassurance) en 2021. Elle enregistre une hausse de 21,3% au cours de la période 2017-2021. C'est en zone CIMA que la réassurance africaine enregistre son taux de progression le plus élevé (54,44%).

P. NSOA

FMI/BANQUE MONDIALE

Le retour en grâce de la RCA

Après la suspension de l'appui budgétaire des bailleurs de fonds en 2022 à cause de la présence du groupe Wagner et de l'adoption du bitcoin, la RCA bénéficie de nouveau de l'accompagnement des Institutions de Bretton Woods.

Le ciel est sans nuage à nouveau entre la République centrafricaine (RCA), le fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Après plus d'un an de mésentente, le pays peut de nouveau compter sur l'accompagnement des deux institutions de Bretton Woods pour répondre aux besoins de ses populations.

Début juillet 2023, le directeur régional des opérations de la Banque mondiale pour la République centrafricaine, Cheick Fantamady Kanté, annonçait la mise à disposition d'une enveloppe de 30 milliards de FCFA dédiée à l'augmentation de la production agricole au travers du soutien du Projet de Réponse Urgente à la Crise Alimentaire en Centrafrique. Plus de 465.000 petits exploitants agricoles et personnes, souffrant d'insécurité alimentaire, bénéficieront ainsi d'activités de travail contre rémunération et de la réhabilitation d'infrastructures agricoles à petite échelle. En fait, précise Cheick Fantamady Kanté, «il s'agit d'un programme solide et robuste qui se manifeste à travers un gros portefeuille de 19 projets de plus de 830 millions de dollars (près de 500 milliards de FCFA) dans divers



Des marges de manœuvres supplémentaires pour le président Touadéra face à la conjoncture.

domaines. Il consiste à appuyer les projets d'éducation, de santé, de protection sociale, d'infrastructure et d'énergie».

L'appui financier de la Banque mondiale fait suite à celui reçu quelques mois plus tôt du FMI. Le 27 avril 2023, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant d'environ 191,4 millions de dollars soit plus de 100 milliards de FCFA, en faveur de la RCA. Le programme appuyé par la FEC contribuera à répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements de la RCA, à maintenir les dépenses prioritaires pour les services publics de base

dans la santé et l'éducation, et à fournir un cadre qui permettra de poursuivre les principales réformes. Selon le FMI, «ce programme s'inscrit dans le cadre d'un effort coordonné des institutions financières internationales qui vise à soutenir le peuple centrafricain et à éviter une crise humanitaire».

Tension géopolitique

Les signaux repassent donc au vert à Bangui. Il semble bien loin le temps où de retour de Washington fin avril 2022 où il avait rencontré les responsables des deux institutions de Bretton Woods, le

ministre centrafricain des Finances et du Budget, Hervé Ndoba, semblait aux abois. «L'avenir paraît incertain pour nos finances et l'économie nationale» aurait-il déclaré à ses collaborateurs, selon Radio France Internationale (RFI). Pour le ministre, il ne fallait pas attendre de décaissement prochain du FMI et de la Banque mondiale. «Ils n'ont point inscrit cet engagement dans leur agenda», relatait le média français dans ses éditions de «*Afrique matin*», début mai 2022.

En effet, à l'issue des débats du conseil d'administration le 27 avril 2023, le directeur général adjoint et président par intérim du FMI, Kenji Okamura, a fait une déclaration dans laquelle il reconnaît que «avec la suspension de l'appui budgétaire des bailleurs de fonds, la RCA est confrontée à des décisions de financement difficiles face à une situation où la demande de services publics d'une population déjà en souffrance est la plus pressante, et où l'environnement extérieur n'est pas favorable».

Le Baromètre économique trimestriel de la Cemap, une publication de la Banque mondiale, dans son Volume 2 se rapportant au troisième trimestre 2021, révèle que la suspension de l'appui budgétaire par les bailleurs de fonds est une réponse à «la situation géopolitique tendue» du pays. Entendez, la présence du groupe Wagner en RCA et la décision d'adopter le bitcoin...

F. SONA

PORTEFEUILLE DE L'ETAT

Camair-Co, Camtel, Cicam et le PAD sous contrat de performance

Les entreprises et les établissements relevant du portefeuille de l'Etat se verront désormais assigner des objectifs opérationnels, techniques, économiques et financiers sur une période de 3 à 5 ans. Attendus depuis le 1er janvier 2023, les premiers contrats seront signés en novembre 2023.

L'engagement pris par le gouvernement camerounais avec le Fonds monétaire international (FMI) pour le renforcement de la performance du portefeuille de l'Etat devrait prendre effet dès novembre 2023. C'est la compagnie aérienne Camair-Co, l'opérateur historique de la téléphonie Camtel, la Cotonnière Industrielle du Cameroun (Cicam) et le Port autonome de Douala qui inaugurent l'ère des contrats de performance.

L'information est contenue dans le rapport publié courant juillet 2023 par le FMI sur les Consultations de 2023 au titre de l'Article 4 et les quatrième revues du Programme économique et financier avec le Cameroun. Dans la circulaire signée le 5 juillet 2022, le ministre des Finances précise les contours des Contrats de perfor-



Pour le Minfi, c'est désormais l'obligation de résultats pour toute entité relevant du portefeuille.

mance entre l'Etat d'une part et les Etablissements publics et Entreprises publiques d'autre part. Ainsi, les objectifs de performance à atteindre peuvent être d'ordre opérationnel, technique, économique ou financier.

Pour l'Etablissement public ou l'Entreprise publique, il s'agit d'adopter des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs relativement à la gestion des ressources organisationnelles, humaines, techniques, matérielles, temporelles et finan-

cières dont dispose la structure. Pour l'Etat et ses démembrements, il est question de prendre des engagements précis et soutenables en termes d'appuis institutionnels ou réglementaires, de contributions financières ou patrimoniales (foncier, équipement, infrastructures), de facilitations administratives diverses dans les limites prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Le type et le nombre d'indicateurs de suivi et de résultat à mettre en

place seront spécifiques selon que l'on se trouve dans le secteur non marchand (cas de la plupart des Etablissements publics) ou dans le secteur marchand (cas des Entreprises publiques). Ces accords s'inscrivent dans un horizon de 3 à 5 ans, en fonction des objectifs de la politique sectorielle de l'Etat et ceux poursuivis par le plan d'entreprise de l'entité concernée, avec une évaluation à mi-parcours et la possibilité d'une reconduction, après due évaluation ex-post et nouvelle négociation.

1000 milliards de FCFA en jeu. Après une période transitoire de 6 mois, la généralisation des Contrats de performance à l'ensemble du portefeuille de l'Etat était attendue depuis le 1er janvier 2023 et se fera de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2024. Selon le FMI, la deuxième vague d'Etablissements et Entreprises publiques est en attente de la finalisation des études diagnostic en cours. Elle est composée d'Alucam, l'ART, Camwater, le Feicom et la Sodecoton.

Cette nouvelle approche de la gouvernance des entités publiques vise à leur permettre d'atteindre

un niveau de performance souhaitable dans leurs secteurs d'activités respectifs et occuper une place centrale dans l'impulsion du programme de développement du Cameroun. Selon le ministre des Finances, «il a été donné de constater leur faible performance dans l'accomplissement de leurs missions statutaires et dans la génération de profits, leur poids important sur les finances publiques à travers des opérations d'apport de trésorerie, de subventions ou de recapitalisation par l'Etat, et les risques budgétaires pour l'Etat dont la responsabilité pourrait être appelée du fait du passif global et de l'encours important des engagements financiers de ces structures».

Le portefeuille public comprend d'une part 47 entreprises sous le contrôle de l'Etat et 21 à participation minoritaire, pour un capital social cumulé de 959,3 milliards de FCFA en 2021 et d'autre part 81 Etablissements publics, dont 69 ont bénéficié des subventions directs pour un total de 77,31 milliards de FCFA en 2021.

F.SONA

GABON / CEEAC

L'opérationnalisation de l'Union douanière prévue au premier trimestre 2024

Cette décision prise par les chefs d'Etats de la Ceeac vise à faciliter les échanges commerciaux et de stimuler la croissance économique dans cette région du continent.

La 23e session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est tenue le 1er juillet 2023 à Libreville au Gabon. Parmi les prescriptions faites par les chefs d'Etat et de gouvernement figure l'opérationnalisation, dès l'année prochaine de l'Union douanière.

La conférence a instruit la Commission d'accélérer la mise en œuvre de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange de la Communauté des Etats d'Afrique. Il a également instruit la Commission d'œuvrer pour le lancement effectif de l'Union douanière de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale à partir de janvier 2024, a déclaré le président de la Ceeac, Gilberto Da Piedade Verissimo, qui a lu le communiqué final ayant sanctionné les travaux.

Il convient de souligner que la matériali-



sation de l'Union douanière constitue une étape importante dans le processus d'intégration économique en Afrique centrale, surtout dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Cette initiative qui veut que la suppression des barrières commerciales, permettra de faciliter les échanges

commerciaux et de stimuler la croissance économique dans la région.

Sur le premier point particulièrement, il faut dire que les échanges intracommunautaires en Afrique centrale restent encore faibles. On parle d'une moyenne de 3,5%. Il faut dire que l'opérationnalisation de l'Union douanière de la Ceeac dès l'année prochaine

est la finalisation d'un processus entamé depuis plusieurs années. L'on se souvient qu'en 2020, la ville de Douala avait abrité les travaux sur la création d'une union douanière harmonisée entre la Cematic et la Ceeac, pour consolider le libre-échange sous régional en Afrique centrale et tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Les travaux visaient notamment à finaliser quatre rapports portant sur cette initiative. Les rapports en question portant sur : le commerce sans restrictions au sein d'une zone de libre-échange unifiée pour l'Afrique centrale à cheval entre la Ceeac et la Cematic ; la codification des procédures douanières ; l'impact de la Zlecaf sur les économies de l'Afrique centrale et des mesures commerciales progressives dans la sous-région.

Indiquons par ailleurs que la session ordinaire a également été marquée par l'adoption du rapport du conseil des ministres qui a passé en revue les activités du président de la Commission. Les protocoles et décisions examinés par les experts ont également été approuvés.

Abel Mbock Sohna

APPUI BUDGÉTAIRES DU FMI

La Beac invite les Etats à se conformer aux exigences

Réunis en session ordinaire le 20 juillet à Douala, les administrateurs de la BEAC ont révisé le budget de l'institution d'une part et d'autre part évoqué la nécessité pour les Etats de remplir les pré-requis indispensables au décaissement des ressources attendues du Fonds monétaire international.

597.014.739.802 milliards de F. C'est le budget révisé de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) pour l'exercice 2023. Il a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 579 milliards (597.014.739.802) de F, dégageant ainsi un excédent prévisionnel de 330 milliards (330.851.459.176) F. C'était lors de la session du conseil d'administration de la BEAC qui s'est déroulée le 20 juillet dernier à Douala. Les travaux présidés par Jean Baptiste Ondaye, président dudit conseil, par ailleurs ministre de l'Economie et des Finances de la République du Congo, ont été consacrés à l'analyse de la conjoncture économique des Etats membres de la Cematic en 2023 ainsi que les perspectives à court terme.

Il en découle, selon le communiqué final, que «les incertitudes entourant l'environnement économique international et la persistance des pressions inflationnistes continuent de peser sur les perspectives macroéconomiques de la Communauté économique



et monétaire de l'Afrique centrale (Cematic)». D'où l'exhortation des administrateurs encourageant la Banque centrale et les Etats membres à «poursuivre des efforts visant à préserver la stabilité monétaire de la zone grâce à l'accompagnement de la politique monétaire par des politiques budgétaires et structurelles appropriées». La nécessité de mettre en œuvre les pré-requis nécessaires à la validation des revues restantes et à la circulation des accords financiers avec l'ensemble des pays de la sous-région a été recommandée en ce qui concerne l'état avec le Fonds monétaire international (Fmi).

Le 19 juillet dernier l'institution a approuvé un décaissement de 43 millions de dollars (25,3 milliards de F) en faveur de la République du Congo au terme de la troisième revue de l'accord conclu avec le pays. Fin juin der-

nier, c'est le Cameroun qui bénéficiait d'un appui budgétaire de 73,6 millions de dollars (43,2 milliards de F), suite à l'approbation des quatrième revues des programmes conclues en 2021. Soutenues par la production hors secteur pétrolier, le Cameroun a affiché en 2022 un taux de croissance de 3,8%. Cette année, le produit intérieur brut réel devrait atteindre 4% et s'établir en moyenne à 4,4% à moyen terme.

La BEAC a clôturé le 25 juillet dernier, les soumissions lancées la veille à la faveur d'une opération de reprise de liquidités de maturité longue sur le marché monétaire d'un montant de 50 milliards de F. Ce processus dont la date de valeur est fixée pour le 27 juillet prochain entre dans la suite d'une opération de reprises de liquidités lancée par la Beac pour lutter contre l'inflation.

Paulette Ngo Bikoi

COLLABORATION

L'ASEA et la CEA s'accordent pour développer les marchés financiers africains



Après la mise en place du projet African Exchanges Linkage (AELP), en partenariat avec la BAD pour faciliter les échanges transfrontaliers des titres en Afrique, l'ASEA vient de s'engager avec la CEA pour renforcer davantage l'intégration des marchés financiers africains.

L'Association des bourses des valeurs africaines (ASEA) qui regroupe plusieurs bourses de valeurs en Afrique travaille à améliorer la visibilité internationale des bourses africaines a signé, le 17 juillet 2023, avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), un accord visant à accroître leur collaboration en matière de développement des marchés de capitaux africains et de renforcement des capacités de ces marchés.

Le partenariat entre les deux institutions se concentrera sur des domaines clés de coopération, notamment la réalisation d'études et de recherches sur le dévelop-

pement et l'intégration des marchés financiers, la formation et le renforcement des capacités des acteurs de ces marchés, et la participation à des dialogues politiques et des activités de plaidoyer pour les pays africains.

S'exprimant sur cette actualité, Robert Lisinge, directeur par intérim de la Division du développement du secteur privé et des finances à la CEA, a exprimé son souhait de voir émerger des projets fructueux et efficaces entre la CEA et l'ASEA, concourant au développement et à l'intégration des marchés de capitaux africains.

Selon l'Oxford Business Group (OBG), la majorité des bourses africaines, à l'exception du Johannesburg Stock Exchange (JSE) en Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, des bourses du Nigeria, du Maroc et de l'Égypte, ont une liquidité limitée, avec peu de cotations et une participation minimale des investisseurs.

Francine Foumane

CADRAGE MACROÉCONOMIQUE

Dix ans d'échecs de programmation budgétaire au Cameroun

La session parlementaire de juin dernier a adopté la loi de finances rectificative 2023. C'est la 9e fois depuis 2012 que la loi de finances initiale est modifiée. Ce qui laisse songeur sur la pertinence des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent l'élaboration des lois de finances successives.

Députés et sénateurs se sont séparés le 8 juillet 2023 à Yaoundé au terme de la 2e session parlementaire de l'année. Cette session a été marquée par la tenue, le 6 juillet, du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Occasion de donner au Parlement les moyens pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire sur la période 2024-2026. Ainsi a-t-on appris que par rapport à 2023, le Cameroun projette un PIB de 31.288 milliards de FCFA en 2024 (+1842 milliards) ; une croissance économique de 4,3% (+0,5%) ; une inflation de 3% (-2,9%) ; une production pétrolière de 21,4 millions de barils (-9,7%) ; une production de gaz de 93 milliards de scf (+12%) avec un prix mondial du baril de pétrole à 69,8 dollars, un taux de change du dollar à 622,14 FCFA et des ressources totales de l'État de 6 472,4 milliards (-170,1 milliards). Dans la foulée, le Parlement a aussi adopté l'ordonnance du 2



Depuis 2012, le gouvernement a modifié neuf fois les crédits ouverts par la loi de finances initiale.

juin portant loi de finances rectificatives 2023. De 2012 à 2023, les dispositions de la loi de finances de l'année ont été modifiées à neuf reprises. En d'autres termes, malgré la tenue depuis 2019 du DOB le gouvernement peine à exécuter «à la lettre» ses lois de finances. Ce qui peut expliquer l'inefficacité de la politique budgétaire de l'État depuis plus d'une décennie. Mais pour l'économiste Dieudonné Essomba, «le problème essentiel n'est pas dans ce que le gouvernement annonce qu'il va faire du budget [et qu'il pourrait ne pas faire], mais dans ce qu'il a annoncé lors des budgets précédents et qu'il n'a pas fait».

Pour comprendre cette situation,

les chercheurs du Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales (Camer-cap-PARC) ont analysé la Circulaire relative à la préparation et à l'élaboration du budget de l'État, document de référence en matière de politique budgétaire au Cameroun. Dans sa structure, la circulaire est généralement articulée autour du contexte macroéconomique (international et national) ; des objectifs de l'action publique ; orientations générales de la politique budgétaire ; des dispositions pratiques ; des hypothèses qui sont en réalité des objectifs anticipés.

Prévisions ou spéculations

Dans une Note d'analyse de politique économique parue fin 2021 et couvrant la période 2016-2022, les analystes de Camer-cap-PARC observent que le contexte international reprend en général les perspectives de l'économie mondiale formulées selon le FMI. Or, suggèrent-ils, «le contexte international décrit dans la circulaire devrait se baser sur une analyse spécifique (sur un profil de 2 à 3 ans) et focalisée sur nos principaux partenaires commerciaux (et économiques)». Ainsi, relèvent-ils, «la conjoncture en Chine, dans l'Union Européenne et au Nigéria qui influence plus directement notre budget, devrait être plus "intelligible" que la vision globale tirée du rapport du FMI». S'agissant du contexte national, ils soulignent l'importance de mentionner, à titre de repères, les considérations clés de la SND30 afin de fixer le cap vers lequel doit voguer la politique budgétaire du pays au cours de l'année N+1 et en faire une mise à jour glissante pour la préparation de l'année N+2. Pour ce qui est des objectifs de l'action publique, ils indiquent que la «reproduction in extenso» de l'objectif global ne traduit pas l'actualisation de la politique budgétaire. De même au plan économique les différentes circulaires mettent en relief l'ali-

gnement aux objectifs du DSCE (2017-2020), soit avec ceux de la SND30 (2021-2022). Et se résument à l'accélération de la croissance pour la rendre plus forte, durable et génératrice d'emplois (2017-2019) greffée de la réduction du déficit budgétaire entre 2020 et 2022. Comme quoi, il n'y a pas d'évolution conceptuelle fondamentale du DSCE à la SND30.

La conclusion est sans appel : la programmation budgétaire ne permet d'année en année de rapprocher les réalisations de la prévision. En d'autres termes : «on se situe dans la spéculation et l'exercice pour la forme». D'où l'appel à une stratégie de rupture pour penser le budget de l'État autrement. Pour une solution durable, Dieudonné Essomba propose «un retour définitif à une véritable politique économique, c'est-à-dire, un schéma de développement fondé sur quatre piliers : le plein-emploi, l'équilibre extérieur, la stabilité des prix, la maximisation du pouvoir d'achat». La circulaire préparatoire au budget de l'État mériterait d'être plus explicite depuis 2021 (point de départ de la SND30) pour traduire ces engagements, au besoin avec des cibles et indicateurs chiffrés associés.

Philippe Nsoa

POLITIQUE ACTIONNAIRIALE

L'Etat en veut plus pour ses 700 milliards de FCFA en actions

A fin 2021, l'État détient des participations dans 68 entreprises dont 21 au sein desquelles il est actionnaire minoritaire. Ce portefeuille a contribué au budget de l'État pour 90,9 milliards de FCFA en termes de recettes fiscales et des dividendes.

12 juillet 2017-12 juillet 2023. Cela fait six ans que le gouvernement a décidé de changer de paradigme en matière de pilotage et de gouvernance du portefeuille de l'État au Cameroun. En effet, la loi du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques renforcées par les décrets du 19 juin 2019 met le cap sur la performance et la rentabilité, notamment à travers le développement du rôle de l'État actionnaire afin de combler le vide juridique qui prévalait dans ce domaine. C'est dans ce sens que le gouvernement vient de lancer une étude sur la politique actionnariale de l'État. La cérémonie de circonstance a été présidée par le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, le 18 juillet 2023 à Yaoundé.



Désormais, l'État Camerounais en veut plus pour son argent.

Cette étude en trois phases sera réalisée durant trois mois par le Groupement Bekolo & Partners/Ledcoop. Pour Louis Paul Motaze, la mise en place d'une politique de l'État actionnaire présente des avantages certains. «Elle permet d'une part, d'éviter les écueils classiques à savoir la passivité et l'intervention excessive de l'État actionnaire ou de la puissance publique dans les affaires qui devraient relever de la seule compétence de l'entreprise et de ses or-

ganes de direction et, d'autre part, elle est un outil efficace de communication publique permettant aux entreprises publiques, au marché et au grand public de comprendre clairement les objectifs de l'État actionnaire et ses engagements à long terme. Elle aidera donc l'État à s'affirmer lui-même clairement comme un actionnaire prévisible, s'engageant à long terme».

Selon les données de la direction générale du budget, le portefeuille

des entreprises publiques compte 68 entités au 31 décembre 2021 dont 47 entreprises sous le contrôle de l'État et 21 au sein desquelles l'État a une participation minoritaire. L'enveloppe globale du capital social de ces entreprises est de 959,3 milliards de FCFA en 2021, dont 605,2 milliards pour les entreprises publiques et 354,2 milliards pour les entités à participation publique minoritaire. Les participations de l'État dans ces entités sont de 682,9 milliards en 2021, soit 71,18 % du capital social cumulé. Cette enveloppe est en hausse de 9,22 milliards sur un an.

Transformation des matières premières, hôtellerie, exploitation et distribution des hydrocarbures, transport, travaux publics, communication, etc. l'État est encore présent dans tous les secteurs d'activités. Les prises de participation de l'État sont à 82,2% dans les secteurs d'activités identifiés dans la SND30 comme prioritaires. Elles se retrouvent notamment dans les sous-secteurs des transports (18%), de l'agriculture (14,2%), de l'in-

formation et des télécommunications (12%), des services financiers (11,8%), de l'eau et énergie (11,4%).

Cependant, la contribution du portefeuille de l'État à l'économie nationale semble mitigée. En 2021, le résultat net des entreprises publiques est positif et affiche 134,9 milliards, contrairement aux deux années précédentes où il était négatif. Toutefois, on note un accroissement constant de la dette contractée auprès des établissements de crédit, menaçant l'autonomie financière de ces entreprises.

La contribution des entreprises publiques au budget de l'État à travers les recettes fiscales et les dividendes se chiffre à 90,9 milliards en 2021, 70,8 milliards en 2020 et 75 milliards en 2019. Les états financiers affichent des dividendes de 19,41 milliards en 2020. A contrario, les dividendes versés par les entreprises à participation publique minoritaire sont passés de 32,2 milliards en 2020 à 37,7 milliards en 2021.

P. NSOA



AGENCE DE COMMUNICATION SPÉCIALISÉE DANS LES ACTIVITÉS DU MARCHÉ DES CAPITAUX EN ZONE CEMAC

NOS MISSIONS

Offrir des services de communication spécifiques et efficaces sur les opérations suivantes :

Sur le Marché financier

- Appels publics à épargne par émission d'actions (ouverture du capital)
- Appels publics à épargne par émission d'obligations
- Introductions en bourse de nouvelles valeurs à la cote permanente

Sur le Marché monétaire

- Emissions des titres publics (BTA, OTA) sur le marché primaire du marché monétaire de la BEAC (syndication ou adjudication)

Activités des organismes de placement commun

- Les fonds d'investissement alternatif (FIA), les SICAV, les sociétés de capital-investissement, OPCVIM
- Les opérations de levées de fonds nationales ou internationales

nales ou internationales

- Les investissements sur les valeurs immobilières
- Les opérations de titrisation et de restructuration de la dette des Etats, des institutions, des entreprises publiques et parapubliques.

Autres

- Organisation des séminaires sur les thématiques spécifiques du marché des capitaux
- Communication événementielle en général
- Relation presse

Edition des journaux

- La Lettre de la Bourse
- Kasso'o

CERTAINES DE NOS PRESTATIONS

Awards du marché des capitaux de la Cemac les 5 et 6 avril 2023 à Douala



Stand de La Lettre Sarl



Une vue de la soirée des Awards